Barème des honoraires – Doubs Immobilier

Transactions : maisons • appartements • terrains • fonds de commerce • murs commerciaux

Barème applicable à compter du 1er janvier 2026

Prix de vente du bien	Honoraires TTC
De 0 € à 40 000 €	Forfait 4 000 € TTC
De 40 001 € à 120 000 €	9 % TTC du prix de vente
De 120 001 € à 250 000 €	7 % TTC du prix de vente
De 250 001 € à 400 000 €	5,5 % TTC du prix de vente
Au-delà de 400 000 €	4,9 % TTC du prix de vente

Prestations incluses

- Estimation professionnelle du bien
- Mise en valeur du bien et diffusion de l’annonce sur les principaux portails immobiliers
- Organisation et réalisation des visites
- Sélection et vérification de la solvabilité des acquéreurs
- Négociation entre les parties
- Accompagnement administratif jusqu’à la signature de l’acte authentique chez le notaire

Les honoraires sont exprimés TTC (TVA incluse au taux en vigueur).
Sauf stipulation contraire prévue au mandat, les honoraires sont à la charge du vendeur.
Les honoraires indiqués représentent les honoraires maximums pratiqués par l’agence.
Ils sont exigibles uniquement en cas de réalisation effective de la transaction.
Ils sont payables le jour de la signature de l’acte authentique chez le notaire.
Le barème des honoraires est affiché de manière visible et accessible conformément à la réglementation.